



URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **M. FENZAOUI Tayeb** demeurant à Montignies/Sambre, rue Trieux Kaisin 403.

Le terrain concerné est situé à **PONT-DE-LOUP**, rue **des Monts n° lot 2** et cadastré section **C n° 177a**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal de trois niveaux ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs aux murs de soutènement (>20cm par rapport au relief naturel du sol) ; aux baies (pas plus hautes que larges) ; au gabarit (3 niveaux dont un n'est pas partiellement engagé dans la toiture - 8,59m au lieu de 4 à 6m) ; au pignon (pas symétrique) et à la toiture du volume secondaire (plate au lieu d'un versant minimum)**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/02/2019 au 18/02/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 25 janvier 2019

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,
(s) X. LEFEVRE

Le Bourgmestre f.f.,
(s) D. GRENIER